



64800

Bordères, le 27 mai 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à onze heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD, Maire.

Présents : Mmes et MM. Hervé BIROU, Gabriel BLAZQUEZ, Jérôme BONNET, Alexandra CHATELAIN, Laurence ESQUERRE-CACHA, Éric FRERE, Alice HOURQUET MARANCI, Dominique MONIÈRE CROZA, Bernard OMS, Fabienne PALENGAT, Pierre POUTS, Marie-Claire SAGARDOYBURU, Edmond VIGNAU.

Absent excusé : M. Fabrice SUZETTE

Procuration : M. Fabrice SUZETTE donne procuration à M. Edmond VIGNAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire SAGARDOYBURU

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/05/2020

DCM 1.3.2020 | ÉLECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain LAULHÉ, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales et a déclaré installer Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Monsieur Bernard OMS, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé cette séance en vue de l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15	- suffrages exprimés : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0	- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD : 15 voix

Monsieur Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

La séance s'est poursuivie sous la présidence de M. Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD, Maire de la Commune.

DCM 2.3.2020	DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
---------------------	---

Monsieur le Maire indique qu'en vertu du code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

DCM 3.3.2020	ÉLECTION DES ADJOINTS
---------------------	------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Vu la délibération n°2.3.2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger,

Monsieur le Maire indique que les adjoints sont élus par scrutins successifs, individuels et secrets. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

- Élection du premier adjoint :

Chaque conseiller, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Gabriel BLAZQUEZ : 15 voix

Monsieur Gabriel BLAZQUEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.

- Élection du deuxième adjoint :

Chaque conseiller, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Edmond VIGNAU : 15 voix

Monsieur Edmond VIGNAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au Maire.

- Élection du troisième adjoint :

Chaque conseiller, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Bernard OMS : 15 voix

Monsieur Bernard OMS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire.

- Élection du quatrième adjoint :

Chaque conseiller, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Laurence ESQUERRE-CACHA : 15 voix

Madame Laurence ESQUERRE-CACHA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

Le Maire,
Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD